

DELIBERATION

du Conseil d'administration du 15 mars 2022

**Coût annuel pour suivre au titre de la formation continue une des formations initiales
du Conservatoire quand le/la stagiaire bénéficie d'un financement par un tiers**

	Coût par année de formation	
	Lorsque le/la stagiaire bénéficie d'une prise en charge financière	Lorsque le/la stagiaire n'est éligible à aucune prise en charge financière
Toutes disciplines	2 500€	Tarif d'inscription en formation initiale

Dans le cas où il est attesté que le/la stagiaire n'est pas en situation de bénéficier d'un financement par un tiers, le tarif d'inscription à la formation initiale s'applique.
Ce tarif est annuellement défini par un arrêté du/de la ministre de la Culture.